

## Licence mention Histoire de l'Art et Archéologie

### Objectifs

Cette mention vise à donner accès à une bonne culture générale, alliant des connaissances théoriques et techniques en histoire de l'art, archéologie, histoire, patrimoine et muséologie. Elle permet d'acquérir des connaissances fondamentales de la production artistique dans les quatre périodes traditionnelles de l'Histoire de l'art (art antique, art médiéval, art moderne, art contemporain), essentiellement en Europe, mais aussi dans les autres continents (Afrique, Orient, Asie, Amérique). La plupart des domaines sont couverts : architecture, peinture, sculpture, arts décoratifs, urbanisme, etc. Il s'agit aussi de comprendre les raisons et les circonstances de la création artistique.

### Conditions d'accès

Baccalauréat ou équivalent, ou sur validation des acquis de l'expérience (VAE).

### Poursuite d'études

Accès en master, en licence professionnelle à l'issue de la 2<sup>ème</sup> année, ou en école.

[Voir les enquêtes de l'Observatoire de l'UBO](#)

### Insertion professionnelle

Ce professionnel peut exercer dans les secteurs d'activité suivants, directement ou après poursuite d'études :

- > Enseignement/Education (après Master et concours pour le secteur public),
- > Documentation (archives, bibliothèques - après concours,...),
- > Animation et médiation du patrimoine,
- > Culture/Tourisme culturel,
- > Commerce d'art,
- > Edition.

Il peut exercer les emplois suivants :

- > Accompagnateur d'activités ou de voyages touristiques et culturels,
- > Agent de bibliothèque/Bibliothécaire (après concours),
- > Agent de développement culturel local,
- > Animateur d'activités culturelles en organisme patrimonial ou en centre socioculturel,
- > Animateur du patrimoine (après concours),
- > Archiviste/Documentaliste,
- > Assistant archiviste/documentaliste,
- > Assistant de conservation (spécialité musées/bibliothèques/patrimoine) (après concours),
- > Assistant qualifié de conservation du patrimoine (spécialité musées/bibliothèques/archives/documentation) (après concours),
- > Chargé de recherche d'information et de veille documentaire,
- > Chargé des ressources documentaires,
- > Guide et Guide-conférencier des VPAH (Villes et Pays d'Art et d'Histoire) (examen),
- > Guide-interprète régional ou national (examen),
- > Iconographe,
- > Médiateur culturel,
- > Professeur des Ecoles (après Master et concours),
- > Technicien de fouilles archéologiques.

[Voir les enquêtes de l'Observatoire de l'UBO](#)

## Programme

---

Parcours Droit-Marché de l'art  
Parcours Général

Parcours Patrimoine (L3)

Dernière mise à jour le 11 septembre 2024